

# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ACTON MUNICIPALITÉ D'UPTON

# AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-123-02

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2018, le règlement numéro 2003-123-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2003-123 déterminant le lieu, les jours et les heures de bureau ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 10e jour de mai 2018

La directrice générale,

Cynthia Bossé

#### Certificat de Publication

## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-13-02

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 10e jour du mois de mai 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- . au bureau municipal
- site internet de la Municipalité;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour du mois de mai de l'an 2018.

Cynthia Bossé, Directrice genérale Municipalité d'Upton